



## Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 29.11.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
  - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
  - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la <b>clé de répartition</b> (en %)	Répartition <b>réelle</b> (en nombre de personnes)	Répartition <b>théorique</b> (en nombre de personnes)
AG	8,0	5604	5645
AI	0,2	122	133
AR	0,6	604	450
BE	12,0	8460	8484
BL	3,4	2363	2366
BS	2,3	1813	1600
FR	3,8	2641	2647
GE	5,8	4115	4118
GL	0,5	327	332
GR	2,3	1618	1627
JU	0,9	576	599
LU	4,8	3364	3386
NE	2,0	1423	1431
NW	0,5	357	354
OW	0,4	302	310
SG	5,9	4168	4184
SH	1,0	709	676
SO	3,2	2255	2257
SZ	1,9	1305	1319
TG	3,3	2283	2301
TI	4,0	3090	2855
UR	0,4	288	299
VD	9,4	6556	6626
VS	4,0	2596	2834
ZG	1,5	1035	1047
ZH	17,9	12 541	12 634
	<b>100,00</b>	<b>70 515</b>	<b>70 515</b>

### Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.